



L'affaire Bruno Bidjang au Tribunal militaire de Yaoundé continue de susciter l'attention. Interpellé suite à la publication d'une vidéo sur son compte Tik Tok, le journaliste du groupe l'Anecdote a plaidé coupable de propagation de fausses nouvelles lors de sa première audience. En détention depuis le 23 février, il a été renvoyé au 11 avril pour la suite des procédures.

Bruno Bidjang risque une peine de prison et une amende en vertu du code pénal camerounais ; Parallèlement, le journaliste fait face à une autre affaire, celle de l'assassinat de Martinez Zogo, pour laquelle il est accusé de conspiration de torture et d'arrestation.

Le 11 avril sera une date cruciale pour Bruno Bidjang, alors que les deux affaires seront examinées par le Tribunal militaire de Yaoundé.